

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-4-3

N° applicatif 4483

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION MULHOUSE SUD ALSACE (MEF MSA) ET RELAIS 2D POUR LA PROMOTION DES CLAUSES D'INSERTION ET UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIO RESPONSABLE

Résumé : Favoriser le retour à l'emploi des publics les plus précaires, allocataires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, et leur accompagnement constitue un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace.

A ce titre, l'achat public socialement responsable est un levier d'action particulièrement efficace permettant d'impulser une dynamique vertueuse sur le territoire alsacien, que la Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer davantage encore.

C'est l'objet de la collaboration avec les deux partenaires que sont RELAIS 2D qui intervient dans le Bas-Rhin et la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) intervenant dans le Haut-Rhin. Ces deux structures accompagnent la Collectivité autour de deux thématiques complémentaires : la promotion de la clause d'insertion et des achats socialement responsables, à l'échelle de l'ensemble du territoire alsacien.

Ainsi le présent rapport vise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 70 000 € pour ces missions ainsi que la validation d'une convention tripartite afférente avec les structures précitées.

La Collectivité européenne d'Alsace oriente de manière volontariste et fructueuse sa politique d'insertion en soutenant de nouvelles actions vers l'emploi. Il convient d'assurer la continuité de la mobilisation du public et de donner les moyens aux partenaires de maintenir une offre de service, conséquente, adaptée et réactive. La Collectivité européenne d'Alsace poursuit ainsi les actions de promotion de la clause d'insertion par le renforcement du dispositif des clauses sociales avec le RELAIS 2D et la Maison de l'Emploi

et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) et la proposition d'actions communes de ces deux structures pour promouvoir les achats socialement responsables.

Cette démarche s'appuie sur l'expertise de RELAIS 2D et la MEF MSA en matière d'achats socialement responsables, par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace ou plus largement à l'échelle des autres collectivités.

Les deux missions développées sont complémentaires et de nombreuses passerelles existent entre elles.

1. La clause d'insertion

Il est proposé la reconduction de la convention avec la MEF MSA et RELAIS 2D pour la promotion des clauses d'insertion dans les différents marchés, ces deux opérateurs exerçant un rôle global de facilitateurs.

La convention prévoit le développement et le soutien technique de l'application de la clause sociale dans les marchés, l'ingénierie et le suivi de ce dispositif pour les différentes collectivités et maîtres d'ouvrage du territoire sud pour la MEF MSA et du territoire nord pour RELAIS 2D.

Ainsi, la MEF MSA et RELAIS 2D assurent :

- la mise en œuvre de la clause sociale rattachée aux marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace, et à ceux de tout le territoire alsacien,
- l'appui technique favorisant l'application de la clause par les maîtres d'ouvrage et les entreprises soumissionnaires et qui consiste à apporter un conseil technique.

La MEF MSA et RELAIS 2D veillent au bon fonctionnement du dispositif et à sa mise en œuvre tout en élaborant des actions spécifiques avec les partenaires de l'emploi et de la formation du territoire dans le cadre de marchés de grande envergure ou pour certains corps de métiers. Ils assurent le suivi des clauses sociales auprès des autres maîtres d'ouvrage et des collectivités sur le territoire de la CeA, visant à tendre vers un taux minimum de 25 % de bénéficiaires du rSa dans le dispositif.

En 2021, 192 marchés ont été analysés et 57 869 heures d'insertion réalisées (soit 38 ETP) qui ont concerné 34 bénéficiaires du rSa, représentant une non dépense estimée entre 140 000 et 200 000 €.

Plusieurs actions ont été entreprises sur proposition des facilitateurs depuis 2021, dont sont listés ci-dessous quelques exemples :

- en utilisant d'une part les clauses sociales comme levier de développement local :
 - * un marché d'insertion à Schirmeck pour retirer des pierres qui s'accumulent dans un pare-filet,
 - * une visite commentée du chantier des travaux de Molsheim, Haguenau et Bischwiller,
 - * une visite de chantier du bâtiment le Platiniium à Mulhouse avec BOUYGUES BATIMENT, pour contribuer à la promotion des métiers du BTP,
 - * des rencontres avec les résidents du quartier Bel air à Cernay, Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), en collaboration avec les partenaires de l'emploi du territoire ;
- en réservant des marchés dans le secteur de l'insertion et du handicap :
 - * gestion du bâtiment d'accueil et du parking du Champs du feu.

2. La promotion des achats socialement responsables

En complément de l'action de promotion des clauses sociales, des actions nouvelles seront intégrées pour compléter ce dispositif par la promotion des achats socialement responsables.

La Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur RELAIS 2D et MEF MSA pour mener conjointement des actions innovantes autour de trois axes principaux :

- l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace et des autres maîtres d'ouvrages (Colmar Agglo, m2A, Saint Louis Agglo, communes et communautés de communes alsaciennes, l'Eurométropole de Strasbourg, les EPCI du Pays de la Zorn, Hanau La Petite Pierre, Molsheim Mutzig, Saverne, Sélestat, Haguenau, etc....) sur leurs choix stratégiques en matière de commande publique socialement durable,
- la sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des élus en faveur d'une commande publique plus sociale,
- l'assistance à la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie en lien notamment avec les chargés d'opération de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette démarche s'inscrit dans les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace qui promeut l'utilisation de la clause sociale dans les marchés publics en vue de permettre à des personnes éloignées de l'emploi, allocataires du rSa en particulier, de bénéficier d'actions d'insertion visant l'accès à l'emploi ou à la formation.

Ainsi, en 2021, 4 rencontres ont notamment eu lieu sur le territoire haut-rhinois pour présenter aux prescripteurs le mode de fonctionnement du dispositif des clauses sociales sur le territoire et une lettre d'information a été diffusée pour faire connaître l'actualité de la clause sociale sur le territoire aux partenaires.

La MEF MSA et Relais 2D sont également disponibles pour les entreprises répondant au dispositif de la clause sociale dans leurs marchés publics : 85 entreprises ont été rencontrées en 2021 dans le Haut-Rhin et 32 dans le Bas-Rhin.

2.1 L'accompagnement des choix stratégiques de la commande publique socialement durable

A partir de l'analyse des achats publics de la collectivité, il s'agit de réaliser un état des lieux des marchés existants, des marchés sans dispositions sociales et ceux qui peuvent être développés et d'identifier les entreprises et partenaires locaux concernées, notamment sur les champs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

2.2 La sensibilisation des maîtres d'ouvrage, acteurs publics et des élus en faveur d'une commande publique plus sociale

Il s'agit ici de sensibiliser les élus à l'importance des achats socialement responsables dans la commande publique au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, mais également à l'échelle des communes et des EPCI.

2.3 L'assistance dans la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie en lien avec les chargés d'opération de la commande publique.

Une prestation d'assistance et technique est prévue pour assister la Collectivité dans la mise en œuvre des clauses sociales. Elle est complétée par une démarche pour optimiser la prise en compte du volet social dans les marchés publics (par la diversification des prestations supports d'insertion...).

Les 2 structures Relais 2D et la MEF MSA veillent au bon fonctionnement des prestations sur le territoire et facilitent leurs mises en œuvre. Ils constituent également, sur chacun de leur périmètre d'intervention, les interlocuteurs uniques dans la réalisation des différentes actions proposées.

Pour la promotion des clauses sociales et une commande publique socio responsable, Relais 2D et la MEF MSA bénéficieront d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 35 000 € chacune en un versement unique, et après signature de la convention tripartite jointe en annexe au présent rapport.

La Commission de l'insertion, de l'habitat, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté a examiné ce rapport le 13 septembre 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2022, une subvention de fonctionnement pour 2022 d'un montant total de 70 000 € pour la promotion des clauses sociales et des achats socialement responsables, soit :
 - o 35 000 € à RELAIS 2D pour le territoire bas-rhinois,
 - o 35 000 € à la MEF MSA le territoire haut-rhinois, cette subvention étant versée selon les modalités prévues dans la convention tripartite ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention tripartite, jointe en annexe au présent rapport.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O005	P153E01	T02	(3370) 017 - 65742 - 444	35 000 €
P153	O005	P153E01	T03	(323) 017 - 65748 - 444	35 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY